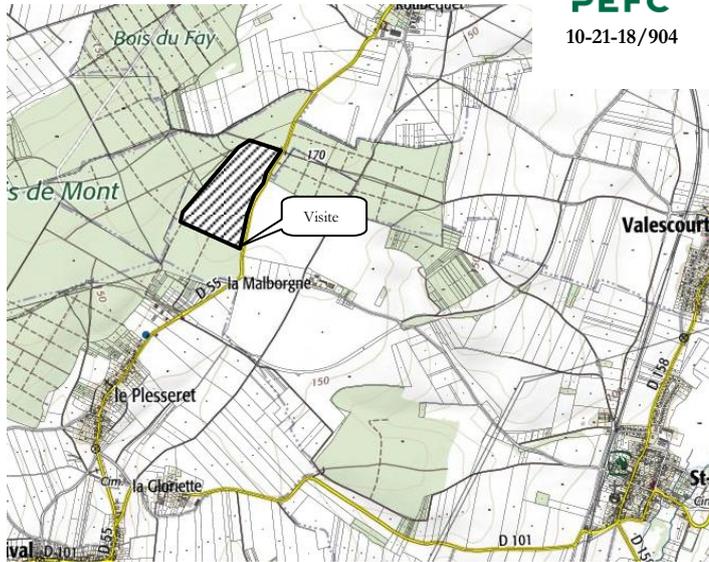


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Mont et Valescourt
Certification PEFC : 10-21-18/904
Département Oise (60)
Localisation Saint Just en Chaussée Ouest
Commune Valescourt
Lieu-dit Bois de Mont
Coordonnées GPS Longitude : 2,397982°
 (Degrés Décimaux) Latitude : 49,483342°



Essence principale	Chêne
Volume présumé	288 m3
Nombre d'arbres	146
Volume moyen	1,97 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles forestières 1p – 2p – 3p
Surface 15 hectares environ
Limites chemins/peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Lot estimé par Expert JMP et LE
 Cabinet Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 24 octobre 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne			1	8	10	24	26	19	25	11	5	1			130	272	2,09
	Frêne		1	2	4	2	1			1					11	11	1	
	Divers	3 Acacias Ø 40 - 1 Charme Ø50 - 1 Merisier Ø45														5	5	1
<i>Observations :</i>																146	288	1,97

Clauses particulières

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Démontage soigné des houppiers qui feront moins de 2 m de haut. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 35 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre ou à la fourche.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : Bord de Route

Délai d'exploitation : 30 décembre 2019

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.04.2019
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.07.2019

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

